



## 1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de The Bridge Coaching, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que The Bridge Coaching ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. La version applicable la plus à jour est celle disponible sur le site [www.thebridge-coaching.com](http://www.thebridge-coaching.com) à la date de la commande. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de The Bridge Coaching, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

## 2. COMMANDE

Toute commande de formation interentreprises suppose que le client accepte le programme communiqué par The Bridge Coaching à la date de sa commande. Toute commande de formation intra-entreprise suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition/devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par The Bridge Coaching à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

## 3. PRÉ-REQUIS

The Bridge Coaching spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (pré-requis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout stagiaire inscrit à une formation interentreprises The Bridge Coaching satisfait bien les pré-requis spécifiés sur le programme de formation correspondant. The Bridge Coaching ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

## 4. MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : «Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite». L'article 41 de la même loi n'autorise que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et «les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source « Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

## 5. OBLIGATIONS DU STAGIAIRE ET/OU DU COCONTRACTANT DE L'ORGANISME DE FORMATION

Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de The Bridge Coaching, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de The Bridge Coaching.

Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission au stage.

## 6. CONVENTION DE FORMATION

Nos factures font office de convention de formation simplifiée. Néanmoins, une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande.

## 7. CONVOCATIONS

The Bridge Coaching ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

## 8. ANNULATION, ABSENCE, REMPLACEMENTS, REPORT D'INSCRIPTION

- Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.
- Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.
- Pour les stages intra-entreprises et pour les stages inter-entreprises, une annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.
- L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.
- THE BRIDGE COACHING informera l'organisation signataire du contrat à minima 5 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

## 9. RÈGLEMENT

Nos prix sont établis en euros hors taxes, et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

En cas de paiement effectué par un Organisme Collecteur, il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'Organisme Collecteur dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Même en cas de paiement total ou partiel de la formation par un Organisme Collecteur, les repas seront directement facturés au client. Il lui appartient de se faire rembourser ces frais par l'Organisme Collecteur. En cas de prise en charge partielle par l'Organisme Collecteur, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'Organisme Collecteur ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non-règlement par l'Organisme Collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée selon les conditions déterminées dans la proposition commerciale ou au plus tard à 30 jours à compter de la réception de la facture sauf autre échéance indiquée sur la facture.

Pour les stages intra-entreprise, la présence des stagiaires, au-delà du nombre défini conjointement entre THE BRIDGE COACHING et le client, donnera lieu à une augmentation du prix de journée de 100 € HT par personne supplémentaire.

Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des intérêts de retard de paiement de 2% par mois,
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

The Bridge Coaching se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

## 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou support de stage.

## 11. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DE THE BRIDGE COACHING

La responsabilité de The Bridge Coaching ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique ou toute cause étrangère à The Bridge Coaching. Indépendamment du type de prestation, la responsabilité de The Bridge Coaching est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de The Bridge Coaching est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de The Bridge Coaching ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

## 12. FORCE MAJEURE

The Bridge Coaching ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à The Bridge Coaching, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de The Bridge Coaching.

## 13. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRES PERSONNEL

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par The Bridge Coaching aux fins de réalisation et de suivi de la formation,
- conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à The Bridge Coaching.

Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

#### **14. COMMUNICATION**

Le Client autorise expressément The Bridge Coaching à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

#### **15. LOI APPLICABLE**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre The Bridge Coaching et ses Clients relèvent de la Loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE** quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société The Bridge Coaching qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

#### **16. ACCEPTATION DES CGV**

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur (disponible sur simple demande).